

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

ABSENT EXCUSÉ : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JN RAGOT

OBJET : 2023-14 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des Commissions Culture et Sport lors de la séance du 15 mars 2023

Sur proposition de Monsieur, le Maire, après avoir en délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions pour l'année 2023 tel qu'indiqué dans le tableau joint portant les montants et les bénéficiaires.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 de la Commune.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Noël RAGOT



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 03 avril 2023
Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

	Associations	Subventions 2023 proposées	Subventions exceptionnelles 2023 proposées
HÉRIC	AEDES	800,00 €	
	Air de rien	200,00 €	
	Alliance Loire Bénin	400,00 €	550 €
	AMC Jeanne d'arc	1 500,00 €	
	Amicale des Sapeurs Pompiers	3 543,23 €	
	Amicale des donateurs de sang	600,00 €	
	Amicale laïque écoles publiques	- €	1 600 €
	Amis de l'histoire	250,00 €	
	ARH (rando)	170,00 €	
	Association Sportive du Collège	1 200,00 €	
	Basket Héric	2 350,00 €	
	Cheval Loisir de la Cormerais	180,00 €	
	Club de l'Amitié	250,00 €	
	Comed'Héric	200,00 €	
	Ecole de Danse	3 500,00 €	
	Flèche Héricoise	290,00 €	
	Fren'etic	110,00 €	
	Guidon club Héricois	200,00 €	
	Héric Gym Active	500,00 €	
	Héric Football Club	6 000,00 €	
	Héric Handball	2 630,00 €	
	Héric Musique	10 000,00 €	5 000 €
	Héric sport loisir	270,00 €	
	Hérissons Motard Club (motocross)	- €	510 €
	J Herik O Country	200,00 €	400 €
	Judo club d'Héric	2 500,00 €	2 000 €
	Ludothèque 123 soleil	1 350,00 €	
Rando ferme	380,00 €		
Ronde des livres	400,00 €		
Société Communale de Chasse	290,00 €		
Tennis club Héricois	1 000,00 €		
Tennis de table	620,00 €	1 000 €	
extérieur	AMF 44 (Association des Maires de Loire Atlantique)	1 682,94 €	
	C A U E (Conseil Architecture Urbanisme de Loire Atlantique)	720,00 €	
	Comité Souvenir du Maquis	160,00 €	

Total des subventions	44 446,17 €	11 060 €
------------------------------	--------------------	-----------------

55 506,17 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-14 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

Date de transmission de l'acte : 03/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/05/2023

Numéro de l'acte : 20230503-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230503-01-DE

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.5. subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations...)